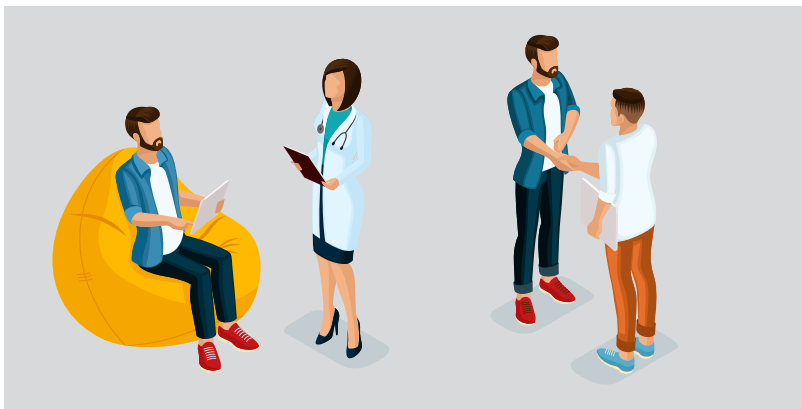


# Certificat d'aptitude



Le certificat d'aptitude est le fruit d'une collaboration entre des représentant-es des médecins de Genève, l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMGe) et l'Hospice général.

Il doit être rempli par l'assistant-e social-e et la personne concernée d'une part et par le ou la médecin d'autre part.

## Qu'est-ce que le certificat d'aptitude ?

Ce document vise à :

- disposer d'une vision globale de la **situation médico-sociale** de la personne concernée ;
- identifier ses **limitations fonctionnelles** ;
- mettre en lumière ses **aptitudes et ses compétences**.

## Quels sont les bénéfices de ce document pour la personne concernée ?

Ce document permet de :

- valoriser les **capacités** de la personne en dépit de ses atteintes à la santé ;
- renforcer la **confiance en soi** et de l'aider à se projeter dans l'avenir ;
- mettre en place un **projet** adapté à sa situation médico-sociale en vue de sa **réinsertion professionnelle ou d'activités de maintien**.



Hospice général



AMGe  
association  
des médecins  
du canton  
de Genève